

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" de classe D - BNP PARIBAS EUROPE DIVIDENDE RESPONSABLE (FR0010077396)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Actions Internationales, le FCP a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, une performance nette de frais de gestion, supérieure à celle du «MSCI EUROPE NR» (Indicateur de référence) calculé dividendes réinvestis, en investissant sur des valeurs :

- offrant, selon analyse de la société de gestion, un rendement potentiel supérieur à la moyenne de celui du marché des actions européennes, mais sans remettre en cause la capacité de la société à financer ses projets futurs ;
- et en excluant les émetteurs présentant, selon l'analyse de la société de gestion, les plus mauvaises pratiques ESG.

Caractéristiques essentielles du FCP :

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active fondée sur une approche fondamentale et disciplinée de la sélection de valeurs, alliant recherche extra-financière, recherche financière et analyse quantitative. La recherche extra-financière consiste à intégrer une approche d'investissement socialement responsable (ISR) dans la sélection de titres. L'univers d'investissement, plus large que celui de l'indicateur de référence, est constitué des sociétés respectant les filtres financiers et extra-financiers. Ces filtres extra-financiers sont notamment basés sur le respect de critères ESG c'est-à-dire environnementaux (E) tels que le réchauffement climatique, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre..., sociaux (S) tels que la gestion de l'emploi et des restructurations..., et de gouvernance (G) tels que l'indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale..., ou l'exclusion des sociétés finançant leur dividende par de la dette. Sont exclues les sociétés qui contreviennent à au moins 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool, le tabac, les jeux d'argent..., les sociétés présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité. Les entreprises sont évaluées selon ces critères et sont notées par nos analystes extra-financiers sur une échelle de 1 à 10, 1 étant la meilleure note (élimination du dernier décile). Tous les titres du portefeuille ont vocation à passer les critères ESG de la société de gestion.

Les filtres financiers tiennent compte de l'exclusion des sociétés qui présentent, de manière répétée, un « payout ratio » supérieur à 1 ou négatif (le payout ratio étant défini comme le dividende par action divisé par le résultat par action). Ce filtre vise à exclure les émetteurs qui versent un dividende élevé à leurs actionnaires, en le finançant soit par de la dette, soit par prélèvement sur les réserves accumulées. Le rendement moyen du dividende (attendu les 12 prochains mois) des sociétés constituant l'univers d'investissement est supérieur à la moyenne de l'indice de référence.

A l'issue de ces étapes, un univers d'investissement composé des actions européennes offrant un dividende élevé et responsable, c'est-à-dire issu d'activités non controversées, après analyse des pratiques ESG des émetteurs, et ne remettant pas en cause leur développement futur.

Par la suite, le gérant procède à la sélection de valeurs, au sein de l'univers ainsi défini. Il veille à investir dans les actions présentant un potentiel de revalorisation après analyse des perspectives de croissance des sociétés étudiées. Pour cela, il s'aide d'un modèle quantitatif, développé en interne, qui vise à classer les sociétés à partir de ratios financiers établis sur la base du consensus du marché.

Tout comme la recherche extra-financière, la recherche financière s'appuie sur des équipes d'analystes dédiés qui effectuent des visites de sociétés, ou rencontres du management, afin d'obtenir des informations pertinentes sur l'activité, la stratégie et les perspectives de croissance des entreprises. Les analystes ont également accès à la recherche produite par des fournisseurs externes.

Le portefeuille est construit par le gérant et fait l'objet d'un contrôle du risque de déviation (sectorielle, géographique...) par rapport à la composition de l'indice.

Les expositions sectorielle, géographique et valeur par valeur sont encadrées.

Le FCP investit dans des titres de sociétés de tous secteurs, de grande moyenne et éventuellement petite capitalisation (à hauteur de 20% maximum pour les petites capitalisations), cotés sur les marchés d'un ou de plusieurs pays européens. Les tailles de capitalisation boursières utilisées sont propres à l'indicateur de référence. Le FCP est investi principalement dans les pays de l'Union européenne. Toutefois, les investissements en dehors de l'Union européenne peuvent être supérieurs à 10% de son actif net.

Le degré d'exposition minimum du FCP aux marchés d'actions est de 90%. Le FCP expose le porteur à un risque de change jusqu'à 100% de l'actif net.

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et en conséquence maintient dans ses actifs au moins 75% de titres éligibles au PEA.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour couvrir le portefeuille contre les risques d'actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de change et/ou pour compléter son exposition au marché des actions.

Le FCP expose le résident de la zone Euro à un risque de change pouvant être couvert en tout ou partie par le recours aux instruments dérivés.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13 heures (heure de Paris), exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation du résultat net : Distribution. Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% : souscriptions <30.000€; 1% : souscriptions de 30.000 à 150.000€ ; 0,75% : souscriptions de 150.000 à 800.000€ ; 0,5% : souscriptions >800.000€
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,63% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

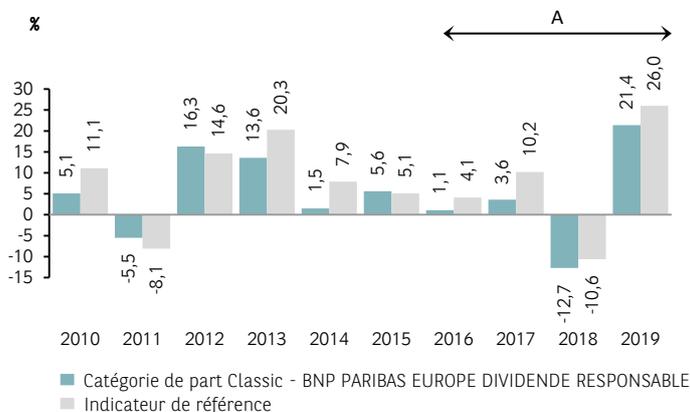
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



A: A compter du 1er avril 2016, l'indicateur de référence est le MSCI EUROPE NR.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 12 septembre 2003 ;
- La part A a été créée le 12 septembre 2003 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- Le FCP est conforme à la directive 2009/65/CE depuis le 25 octobre 2018 ;
- Les performances sont calculées dividendes réinvestis.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le FCP est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1er de l'article 150-0D du code général des impôts.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.